

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

2025
/ 2026

Atelier municipal de sculpture et de modelage

- Terre cuite
- Modelage

Reprise des cours la semaine
du 15 septembre 2025
Inscription au forum des associations
le 6 septembre ou sur sevres.fr

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

Renseignements :
Atelier municipal de sculpture et de modelage
Direction des Relations publiques, des Loisirs et de la Culture
Mairie de Sèvres - 54, Grande-Rue - 92310 Sèvres
Inscription au forum des associations le 6 septembre
ou sur sevres.fr

Ville de Sèvres



 hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Situé dans la salle Pierre de Grauw de la Maison des associations (galerie du Théâtre, accès par le 2 bis rue Leconte ou par le 64 bis rue des Binelles), l'atelier municipal de sculpture et de modelage de la Ville de Sèvres propose à ses adhérents de découvrir cette activité artistique sous toutes ses formes. Les élèves y apprennent les bases fondamentales de la sculpture à travers le travail de la matière, de la forme, de l'espace et de l'imaginaire. Toutes les conditions sont réunies pour la progression de chacun.

Les tarifs

Durée	Sévriens	Non Sévriens
2 heures par semaine (moins de 25 ans)	238,00 €	260,50 €
3 heures par semaine (25 ans et plus)	385,00 €	433,00 €

Les cours hebdomadaires

Sculpture terre cuite (adultes) <i>Professeur : Bruno Ecault</i>	Lundi 16 h 30 - 19 h 30	Mardi 18 h - 21 h
Modelage, sculpture terre cuite et bois (adultes) <i>Professeur : Louis-Philippe Antunes</i>	Mercredi 18 h - 21 h	Jeudi 18 h - 21 h
Modelage (8 à 13 ans) <i>Professeur : Louis-Philippe Antunes</i>	Mercredi 15 h 30 - 17 h 30	

Pas de cours pendant les vacances scolaires

Les modalités d'inscription

Un droit d'inscription de 15 euros est demandé lors de l'inscription de l'élève (ce montant n'est pas remboursable). L'inscription aux cours hebdomadaires est prise en compte pour toute l'année scolaire 2025 - 2026. La redevance annuelle est réglée au moment de l'inscription (paiement à l'ordre du Trésor public) et ne donne pas lieu à remboursement (sauf en cas de circonstances exceptionnelles justifiées).

La Ville de Sèvres propose des aides financières pour les élèves sévriens :

- une réduction de 10 % sur la participation globale est accordée aux élèves inscrits à deux activités et plus.
- une réduction de 10 % sur la participation la plus élevée est accordée pour l'inscription de deux élèves d'une même famille.
- une réduction est accordée pour l'inscription de trois élèves et plus d'une même famille : - 20 % sur la participation la plus élevée et - 10 % sur la ou les participations suivantes.

Attention : les aides ne sont pas cumulables.

Reprise des cours le 15 septembre 2025
Inscription au forum des associations le 6 septembre ou sur sevres.fr